

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2024 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, DESAIVRES Eric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, BABIN Etienne

Absents : M. Claude Girault, DOMERGUE Gilles

Absents excusés : JOLLY Jacques (pouvoir), OHIN Narcisse, RAULT Odile,

Approbation du dernier compte rendu du 05 décembre 2023

Maryse MORNET-KOHLER demande à être renseigné sur 3 points concernant le projet du parking voté le 5 décembre 2023.

- Le 1^{er} concerne la réutilisation des bancs et bénitier qui devaient être mis en valeur dans le cadre de ce projet. Il lui est répondu qu'il est prévu de les réutiliser sur le projet.
- Le 2^{ème} concerne la décision prise d'utiliser du béton bitumineux pour le parking plutôt que, comme il a été fait à Hanc et Bouin, des dalles alvéolées. Il lui est répondu qu'après débat la majorité des élus a voté pour de l'enrobé en raison de la nature du chemin d'accès existant déjà en enrobé.
- Enfin, elle demande quelle a été la date de réunion des commissions « environnement » et « bâtiment » en charge du projet car elle fait partie de celle concernant le bâtiment et n'a pas été convoquée. En effet, depuis la réunion des commissions sur site datant du 31 mai 2023 et le conseil municipal du 19 juin qui demandait de préciser le projet, elle l'a étudié suivant les indications données et attendait une nouvelle réunion des commissions afin de pouvoir l'exposer et en débattre. Malgré ses interrogations auprès de membre de cette commission, aucune précision n'a pu lui être donnée qu'en a une éventuelle convocation ou réunion de ces commissions.

En conséquence, elle demande à ce qu'il soit porté au PV du présent conseil municipal que la décision prise le 5 décembre 2023 par le conseil est entachée d'erreur puisque basée sur de fausses informations à savoir :

- La convocation au conseil du 5/12/2023 ne comportait pas de mention du vote de ce projet,
- les commissions ne se sont pas réunies comme le mentionne le PV du conseil municipal du 5/12/2023 auquel par ailleurs 3 des conseillers sur les 5 habitants à Ardilleux étaient absents.

Réponse :

Il lui est rappelé que les deux commissions « bâtiment » et « environnement » se sont rendues sur place le 31/05/2023, que les remarques ont toutes été notées ce jour-là, qu'en accord avec M. le Maire le projet a été présenté et mis au vote et qu'il est faux de dire que ce projet a été voté justement en l'absence de certains conseillers ! la majorité des conseillers présents à cette réunion ont voté favorablement sur ce projet pour lequel il a donc été donné suite.

Les membres du conseil valident à la majorité des présents le compte rendu de la séance du 05 décembre 2023 en y ajoutant les remarques de Maryse MORNET-KOHLER ci-dessus.

PERSONNEL

Personnel intérimaire : Actuellement 3 agents sont en arrêts maladie (2 longues maladie, 1 courte durée) l'effectif est donc réduit à l'approche des travaux de printemps.

Le Conseil autorise le Maire à recruter du personnel saisonnier, des annonces sur différents supports seront diffusées.

Avancement de grade : Tous les agents de Valdelaume avaient été transférés en 2019 des anciennes communes en conservant leur grade d'origine.

Des avancements de grade sont possibles pour certains d'entre eux, aussi, le Maire demande au Conseil leur accord pour créer les grades nécessaires au tableau des effectifs pour permettre leur avancement éventuel.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord.

Création Compte Epargne Temps : la Loi nous oblige dès qu'un agent en fait la demande, à procéder à la création d'un compte épargne temps (CET). Sur ce compte, seuls les congés payés non utilisés peuvent y être versés sans aucune contre partie financière et limité en jours par an. A l'unanimité des présents le Conseil donne son accord pour créer un CET à chaque agent.

Service Intérim : Le centre de gestion nous demande de prendre une délibération concernant le service intérimaire dont il a la charge concernant une hausse du tarif de la prestation qui passe de 4.5 % à 5 %. A l'unanimité le Conseil donne son accord pour signer l'avenant au contrat.

ELECTIONS EUROPEENNES

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024 et demande que chaque membre du conseil soit présent afin de tenir le bureau de vote.

COMMISSIONS

- **COMMISSION VOIRIE:** Eric DESAIVRES rappelle que la commission voirie s'est réunie les 30 novembre 2023 et le 29 janvier 2024 puis présente sur un tableau le bilan financier 2023 des travaux effectués sur la Commune avec le coût d'utilisation du matériel pour l'entretien, des matériaux utilisés ainsi que les différents chantiers réalisés.

Cotisation SIVU 2023	83 313.00 €
(Dont droit de tirage attribué)	33 280.00 €
Droit de tirage utilisé 33 802.88 € soit	522.88 € (dépassement)
Coût des matériaux 2023	38 641.53 €
Coût total du SIVU 2023	122 477.41 €
Budget voté SIVU 2023	135 000.00 €

Prévisionnel 2024

En réunion de commission voirie, 12 devis de chantiers avaient été demandés pour 2024. La commission en a retenu 6 qu'elle propose au conseil. Ils sont présentés sur plusieurs plans puis sur un tableau avec le chiffrage.

Chemin de Moncouverte, 510 ml, Breuil Coiffaud / La Place

Les accotements à l'entrée du Breuil-Coiffaud, 165 ml (côté Ecurie du Breuil)

Chemin de la Vallée de la Renardière, 640 ml, Bouin / Ardilleux

Parking de l'église d'Ardilleux, 85 m²

Le chemin de la Vallée des Pommiers, 330 ml, Lugée

Chemin les Vieilles, 710 ml, Lugée

Le coût total de ces devis se monte à 11 030,65 € en droit de tirage et 12 098,63 € en matériaux soit 23 129,28 €

La contribution du SIVU pour 2024 devrait augmenter d'environ +5% compte tenu des augmentations diverses. Le vote de cette décision devrait être prise en réunion SIVU le 5 mars prochain (réunion à Bouin). Compte tenu de cette augmentation nous partons avec une cotisation de 87 566.00 € et un droit de tirage de 32 114 €. Pour l'entretien courant, il est proposé les mêmes montants que 2023 soit 24 000 € de droit de tirage et 19 000 € de matériaux.

Cela correspond :

Cotisation SIVU 2024	87 566.00 €
(Dont droit de tirage attribué)	32 114.00 €
Droit de tirage utilisé 35 030.65 € soit	2 916.65 € (dépassement)
Coût des matériaux	31 098.63 €
Coût total du SIVU 2024	121 581.28 €

Suite à un devis du SIVU estimé, trop élevé en commission, des caniveaux sur Pioussay seront réalisés par nos agents. Le conseil valide les travaux à l'unanimité

Signalisation routière :

Eric Desaièvres présente des croquis de panneaux directionnels et indicateurs pour remplacer de panneaux abimés ou manquants pour un montant de 768.95 € Le conseil à l'unanimité approuve et autorise l'achat de ces panneaux. .

- **COMMISSION COMMUNICATION :** Mathilde GARCONNET-SILLON confirme que le prochain numéro du journal sera fini vers le 15 mars et distribué dans le courant de la semaine suivante. A noter également que différentes informations passent par le site Facebook mais également sur le site de la Commune. Ces deux supports étant régulièrement alimentés par toutes les informations utiles.

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT :** Isabelle BAUDRIT précise : Pour revenir sur le futur parking d'Ardilleux surtout le mur entre le parking et la porte de l'église, qu'une première ébauche de démontage du mur a été effectué par les agents (photos projetées), après débat et différentes propositions, à la majorité des voix il est décidé : de mettre l'ensemble du mur à la même hauteur (2 rangées de pierres), de le réduire en longueur d'un mètre, de réaliser sur le dessus une banquette de même type que le muret menant à la

départementale liée à la chaux. Par contre, compte tenu de la vétusté des bas du mur, il sera entièrement démonté et remaçoné. Les plantations ont été partiellement réalisées sur ce terrain (reste un arbre à planter), il sera rajouté de la terre sur l'ensemble du terrain avant d'y semer la pelouse.

- Les arbres sont plantés face à la salle Cantet, ainsi qu'à la salle des fêtes de Bouin.
 - Les panneaux d'affichage municipal ont été posés par nos agents sur les endroits où ils étaient à changer.
 - Un point rapide sur le recensement qui sera affiné après validation par l'INSEE et fera l'objet d'un détail plus approfondi à ce moment-là et exposé lors d'un prochain conseil municipal. Néanmoins les deux agents recenseurs ont terminé leur travail dès le 9 février, il y a eu environ 595 adresses collectées sur l'ensemble de la commune
- **COMMISSION BATIMENT** : Fabienne VIGNIER a demandé des devis pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes d'Ardilleux laquelle présente des mousses importantes avec infiltration d'eau et qu'il est nécessaire de la nettoyer afin d'en assurer au mieux l'étanchéité. Deux devis ont été demandés pour exactement le même travail :
- Entreprise GAILLARD à ARDILLEUX pour 5984€
 - Entreprise RICHARD au BREUIL COIFFAUD pour 3682€

Le devis de l'entreprise RICHARD est retenu et le conseil autorise le Maire à signer ce devis.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Raccordement réseau Télécom à Bouin: une extension du réseau de quelques mètres ont été nécessaires sur la voie publique pour raccorder la nouvelle construction, rue de Bagoudet à Bouin. Orange a effectué les travaux et a adressé la facture aux nouveaux propriétaires alors que s'agissant de travaux sur le Domaine Public sur une zone en carte communale, la charge incombe à la commune. M. le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de rembourser la facture d'un montant de 2478 euros TTC à M. Goichon. A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour ce remboursement.
- ✓ FETES COMMUNALES : Suite à l'approbation du Conseil, elles se dérouleront de la façon suivante :
8 mai : Vin d'honneur à ARDILLEUX
14 juillet : Apéritif à HANC
28 juillet : fête communale à PIOUSAY sous le préau
11 novembre : Vin d'honneur à BOUIN
VŒUX du Maire janvier 2025 : à ARDILLEUX
- ✓ FIBRE : Depuis plus d'un an, différentes sociétés travaillent sur le réseau téléphonique pour le compte d'Orange afin d'installer la Fibre sur tout le territoire de la commune. Des autorisations sont donc délivrées ou pas. L'installation de la Fibre par Orange se fait sur poteau existant ou sur renouvellement de poteau téléphonique si mauvais état ou sur poteau électrique en accord avec Gérédis ou en souterrain lorsque c'est possible. M. le Maire précise qu'il s'est plusieurs fois opposé à la plantation de nouveaux poteaux sur plusieurs kilomètres de chemins ou routes afin de ne pas dénaturer le paysage et a demandé à Orange de trouver une autre solution qui parfois ont été trouvées. Cependant, Orange a répondu qu'il doit travailler vite pour raccorder le maximum de foyers et que l'opposition du Maire fait retarder le raccordement de la Fibre...
- ✓ ADRESSAGE : la Loi 3DS promulguée en 2022 demande à toutes les communes de mettre à jour et publier leurs adresses sur une Base nationale afin que les opérateurs ou services de secours, etc... puissent repérer plus facilement l'accès aux propriétés. Cette obligation consiste à identifier maison par maison le point d'entrée exacte de chaque adresse matérialisée par un point GPS sur une carte spécifique. Ce travail est particulièrement fastidieux et à réaliser avant le 1er juin 2024. C'est la raison pour laquelle la Poste propose contre rémunération d'établir ce document, bien entendu nous aurons à le vérifier. La Poste nous propose un devis d'un montant de 1764€ HT soit 2116€ TTC. M. le Maire rappelle que d'ici cette date nous avons déjà un très gros travail à réaliser avec le PLUIH qui va nous prendre beaucoup de temps et il propose d'accepter le devis de la Poste pour le réaliser. A l'unanimité le Conseil accepte et autorise le Maire à signer le devis.
- ✓ Famille BECHADE : M. Bertrand Béchade, petit-fils de Robert Béchade a adressé un mail à la Mairie, proposant à la Commune de mettre une plaque détaillant le parcours de son grand-père sur le monument lui étant dédié à Ardilleux, relatant son parcours de vie de grand Résistant. Il prendrait à sa charge le coût de la plaque. Après débat le Conseil accepte cette demande et propose également d'organiser par exemple au cours

d'une cérémonie telle que le 8 mai la mise en place de cette plaque et à l'occasion d'offrir à l'issue de la cérémonie un pot de l'amitié. M. le Maire le contactera pour finaliser et organiser cet échange.

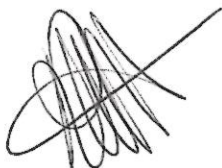
- ✓ Jacques JOLLY absent ce jour a demandé à ce que soit remontées des remarques notamment sur les décorations de Noël qui sont selon lui réparties de façon inégale sur l'ensemble de la commune tant au niveau des décorations que des illuminations. Il précise qu'il souhaiterait qu'il y ait une concertation sur leur répartition ; Fabienne VIGNIER rappelle qu'il fait partie de la commission, qu'il n'était pas présent lors de l'installation et qu'elle peine à avoir des conseillers pour l'aider lors des décisions. Laura VAURY rappelle que les décorations mises à Ardilleux sont en partie des décorations apportées par un habitant, M. VANNERON d'où un nombre important.
M. le Maire précise que lorsqu'il y a ce genre de remarques, les intéressés les fassent eux même en conseil.

PROJET PADD - PLUIH

Suite à son envoi par mail de documents utiles au débat qui doit impérativement se tenir en conseil municipal pour approuver le PADD (Plan d'Aménagement du Développement Durable), Maryse Mornet-Kohler expose succinctement le contenu de l'analyse visant à examiner la cohérence des enjeux prioritaires pour la commune de VALDELAUME au travers des carnets d'intentions établis en mars 2023 et les objectifs mentionnés au PADD du 16/02/2024, pour les 62 communes du Mellois en Poitou et définis pour les 10 prochaines années. Elle présente également sommairement les 5 axes du PADD en indiquant les points particuliers dont il faut s'imprégner avant le débat. Une réunion publique de la CC Mellois en Poitou à laquelle tous les habitants sont invités aura lieu le 13 mars à Ardilleux ; elle regroupera toutes les communes du bassin de vie Aume, Boutonne et Guidier et permettra de s'informer sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat."

Fin de la réunion 23H00

La Secrétaire de séance



Le Maire

